

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 49

En exercice : 49

Présents : 30

N°016

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 JANVIER 2020

L'AN deux mille vingt, le 29 janvier, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 21 janvier 2020, s'est réuni en Mairie à 19h00 sous la présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, TLILI Leila, MONINO Jean-François, PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, CHIBAH Salah, MERCADER Y PUIG Maria, RUER Marc, Adjoints au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, DUCATTEAU Sylvie, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, DONNET Lionel, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, HAFIDI Abderrahim, AÏT-BOUALI Omar, RACHEDI Hakim, LENZI Ling, BIDAL Damien, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : KOUAME Akoua Marie, CHOUDER Fethi, MILLA Josiane, KADDOURI Nourredine, ZORGANI Mourad, AISSAOUI Djamilia, VANNIER Jean-Yves, ALVES Presilya.

Excusés : KARROUMI Sofienne, KAMALA Kilani, SANON Guillaume .

Représentés par :

Madame Laurence GRARE
Monsieur Boualem BENKHELOUF
Madame Danielle MARINO
Madame Alice FAGARD
Madame Hana RABAH
Monsieur Rachid ZAÏRI
Madame Nadia LENOURY
Monsieur Arab ALI CHERIF

Madame Sandrine LE MOINE
Monsieur Roland CECCOTTI-RICCI
Monsieur Jean-Jacques KARMAN
Monsieur Pascal BEAUDET
Madame Mériem DERKAOUI
Monsieur Daniel GARNIER
Monsieur Damien BIDAL
Monsieur Abderrahim HAFIDI

Secrétaire de séance : Soizig NEDELEC

Direction Générale Adjointe Développement/ Direction Action
Sanitaire Social Habitat Logement/

OBJET : Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés (POPAC) sur le centre-ville d'Aubervilliers. Avenant n° 1 à la convention.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et en particulier ses articles L5211-1 et suivants ;

VU la Convention pour la mise en œuvre d'un Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement en Copropriété (POPAC) sur le centre-ville d'Aubervilliers signée le 16 octobre 2017 entre l'Etat, l'ANAH, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la ville d'Aubervilliers ;

VU le projet d'avenant n°1 à la Convention pour la mise en œuvre d'un programme opérationnel de prévention et d'accompagnement en copropriété (POPAC) sur le centre-ville d'Aubervilliers ;

Considérant qu'il y a lieu d'actualiser la liste des adresses suivies au titre de la sortie de l'OPAH-RU, l'accompagnement étant achevé ou devenu sans objet sur plusieurs d'entre elles ;

Considérant que la phase de repérage a permis d'identifier 8 adresses à intégrer au dispositif au titre de l'accompagnement préventif, dont 2 se situent hors du périmètre du POPAC mais à proximité de celui-ci et qu'il y a donc lieu d'adapter ce périmètre.

Adoption à l'unanimité par 38 pour

DELIBERE :

APPROUVE l'avenant n°1 à la Convention pour la mise en œuvre d'un programme opérationnel de prévention et d'accompagnement en copropriété (POPAC) sur le centre-ville d'Aubervilliers.

AUTORISE la Maire ou son représentant à signer ledit avenant et tout document y afférant.

Reçue en préfecture le : 05/02/20
Accusé en préfecture :
93-219300019-20200129-lmc115503A-DE-1-1
Publiée le : 05/02/20
Certifiée exécutoire : 05/02/20

La Maire
Mériem DERKAOUI

